



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 4 juin 2013 à 19 h** à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 1130603006, relativement à la largeur minimale de la bande végétale et de la voie d'accès menant aux quais de chargement inscrite au plan intitulé « Concept de plantation » joint à l'annexe A du projet particulier PP27-0150, pour un bâtiment industriel situé au 5555, rue de Marseille, localisé sur le lot 1 360 252.

Cette dérogation mineure permettrait le maintien d'une partie de l'espace végétal située respectivement aux extrémités nord-ouest et sud-est du terrain, avec une largeur de 2,03 mètres et variant de 86 centimètres à 1,61 mètre, au lieu de 2,5 mètres et le maintien de la voie d'accès, localisée du côté est, avec une largeur de 8 mètres au lieu de 7,5 mètres, et ce, malgré les dispositions apparaissant au plan intitulé « Concept de plantation » joint à l'annexe A du projet particulier PP27-0150 qui a permis la démolition d'un bâtiment industriel situé au 5555, rue de Marseille et la construction d'un centre de distribution de courrier de la société des Postes Canada, localisé entre le boulevard de l'Assomption et la rue Dickson.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MAI 2013

M. Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement